



Repères juridiques pour la publication de contenus sur Wikimedia Commons.



En publiant une photo, un son, une vidéo sur Wikimedia Commons (la médiathèque de Wikipédia) l'auteur fait le choix de diffuser son œuvre en licence libre (GFLD, Creative Commons, BY-SA, Creative Commons By ou Creative Commons 0, ...).

C'est-à-dire qu'il autorise quiconque à l'utiliser, la copier, la modifier et la vendre sans demander l'autorisation à l'auteur (à condition de citer l'auteur).



Que peut-on importer sur Wikimedia Commons ?

- Œuvre dont vous êtes l'auteur : Photographies, vidéos, graphiques, cartes, diagrammes, fichiers sonores,
- Œuvre dont vous avez l'autorisation par son auteur pour la publier sur Commons. Il faudra prouver cette autorisation en envoyant par exemple un mail type à Wikimedia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Aide:Republication/Image>,
- Œuvre trouvée sur le net en licence libre (ex : flickr, 1zef2images),
- Reproduction fidèle d'œuvre dans le domaine public. Une œuvre passe dans le domaine public en France 70 ans après la mort de l'auteur. (ex : tableau d'un musée dont l'auteur est mort depuis plus de 70 ans),



Que ne peut-on pas importer sur Wikimedia Commons ?

- Captures d'écran d'émissions de télévision, de films, de DVD ou de logiciels.
- Photographies d'œuvres d'art, de statues, d'emballages commerciaux et de certains jouets.
- Dessins de personnages de télévision, de bandes dessinées ou de films, *même si vous les avez vous-même dessinés*.

Il s'agit d'œuvre dérivée :

http://commons.wikimedia.org/wiki/Commons:%C5%92uvre_d%C3%A9riv%C3%A9e

- Œuvre trouvée sur le net qui ne stipule pas de licence. Par défaut c'est le droit d'auteur classique qui s'applique, donc l'œuvre est sous droits réservés = copyright.
- Œuvre architecturale (bâtiment, sculpture, peinture,...) dont le droit d'auteur court encore = Pas de liberté de panorama en France.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Libert%C3%A9_de_panorama

La liberté de panorama est une exception au droit d'auteur par laquelle il est permis de reproduire une œuvre protégée se trouvant dans l'espace public. Selon les pays, cette exception peut concerner les œuvres d'art ou les œuvres d'architecture. Cette liberté existe par exemple en Allemagne mais pas en France.

Concrètement selon la loi française il n'est pas possible de mettre sur Wikimedia Commons le Pont de Térénez avant les 70 ans après la mort de son auteur.

Les exceptions des œuvres dérivées

Il est accepté de mettre en ligne des photos d'œuvre dont vous n'êtes pas l'auteur :

- Œuvre ancienne (passée dans le domaine public = 70 ans après la mort de l'auteur),
- Œuvre non « originale » (au sens légal du terme),
- Œuvre qui n'est pas l'objet principal de la photo (on parle « de minimis »),

http://commons.wikimedia.org/wiki/Commons:De_minimis/fr